

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 164

Artikel: Notes et remarques
Autor: Berbier, Charles - Auguste - Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^e année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

29^e année **LE PAYS**

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BERBIER
de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible
(1793-1796)

(Suite.)

Le 18, on a reçu les ordres du district que le village de Courroux fournirait un chariot, Rébeuveliers un homme pour voiturier dans l'armée du Midi, Vicques l'haraachement pour 4 chevaux, Courtételle un homme pour mener tout cela jusqu'à Belfort : le canton de Glovelier en fera la même chose.

Le 24 on a été au district pour avoir un passe-port pour aller chercher un médecin en Suisse. Le district a répondu au pauvre député : « Quand vous allez à Courrendlin manger les messes et les bénédictions de ces bougres de prêtres, pour les baiser dans leur confessionnal, vous ne venez pas demander de passeport !! »

Le conseil général a reçu le 27 même mois un second ordre d'envoyer chaque mois au district deux œufs par chaque poule, et on devra fournir ce contingent tous les mois, que les poules lassent ou non des œufs....

Le conseil général de notre commune a reçu un décret qui ordonne aux paysans d'accuser auprès du greffier tout le foin qu'on a récolté, pour le faire enregistrer au bureau de la municipalité, comme aussi de déclarer toutes les gerbes de froment qu'on a moissonné, sans quoi la machine (la guillotine) ferait sa ronde.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 63

—
LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Timidement, en se penchant vers son fils, elle le dit à Yvan. Il l'enlaça de ses deux bras.

— O mère, soyez bénie de cette célest inspiration ! Allez, allez à la source ; cette eau-là vous guérira.

Et tandis que la grande artiste se dirigeait vers la piscine, son fils Yvan demeurait anéanti dans la prière. Il pleurait du désir de voir sa mère convertie et guérie. Il priaît comme il n'avait jamais prié. Il offrait ses peines, ses

Le 20 juillet on a relâché tous les prisonniers, excepté ceux à qui on avait rendu leurs centaines (?), c'était pour les faire moissonner : il y avait dans le nombre de ces demoiselles de la ville, et on les a aussi fait moissonner.

Le 28 on a entendu tirer le canon sur le Rhin.

La municipalité a reçu un arrêté du département du Mont-Terrible qui défend aux communes de donner aux citoyens du bois pour bâtir, ni d'autres bois pour quoi que ce soit, à moins de payer une taxe de 4 livres. On payera donc ce bois au receveur de la commune qui en rendra compte à Delémont.

Le département a fait venir un vétérinaire français pour médeciner les bêtes rouges de notre village : il est arrivé le 25 courrant.

Le 2 jour d'août on a perdu de la contagion deux bœufs à Bassecourt.

Vers le 1^{er} d'août 1794 on a enfermé tous les prêtres qui étaient restés en France : il leur est défendu de dire la messe : on ne sait pas encore pourquoi ils ont été arrêtés. La Convention a décrété qu'elle ne voulait plus tolérer de prêtres sur les territoires de la République, qu'ils aient ou non prêté le serment civique.

Les voilà bien retapés les bougres !

La municipalité a reçu du département un arrêté pour faire battre les blés car la nation en a besoin.

Le 9 la municipalité a reçu les ordres du district pour dresser l'état de tous les chevaux et les bœufs du village, et remettre la liste au district.

Le dit jour on a pareillement reçu un édit de faire publier l'ordre aux menuisiers et charpentiers du village de se rendre demain avec leurs outils à Delémont pour confectionner des lits pour

souffrances, sa vie. De sa voix faible, il s'adressait aux clamours de la foule.

— Vierge Marie, guérissez nos malades.

Le bruit s'était répandu qu'une artiste bien célèbre et malade, que la Boccellini implorait un miracle ; qu'elle demandait à être favorisée de la Vierge. Et la foule avait recommandé de clamer et de prier ; les bras en croix, elle ne se lassait pas d'intercéder ; elle se faisait presque violente ; elle voulait forcer, en quelque sorte, les miséricordes infimes à descendre sur la terre. C'était vraiment, en toute cette multitude, une foi à soulever les montagnes.

Marie-Alice n'hésitait plus. C'était plus fort même que sa volonté, cette mystérieuse puissance, qui la poussait à agir contre la prescription des médecins. O témoignage ! On lui avait recommandé d'infinites précautions pour sa gorge malade, et elle allait, tout entière, se plonger dans cette eau glacée.

Toute entière, elle s'était plongée.

Elle entendait l'ardente clamour de la foule :

l'hôpital. Voilà que le district les met en requisition pour cela. On met de même en requisition les manouvriers pour leur aider. Les charpentiers et la municipalité vont par le village pour découvrir des planches et les mettre en requisition pour confectionner les bois de lit.

Les 13 août on a reçu la nouvelle que la Convention nationale avait presqu'été détruite à cause des trahisons à Paris. Toute la municipalité de Paris, le tribunal, et même des députés de la Convention seront guillotinés.

La municipalité a reçu de la Convention nationale un décret d'après lequel tous les garçons, de l'âge de 18 à 25 ans qui sont revenus depuis que la première requisition est partie, sont et demeurent en requisition pour quand on les demandera pour être pontonniers (?)

La veille de la St Germain. 30 juillet 1794, on a été tout surpris de voir la rivière charrié des bois, et l'eau est devenue très forte tout d'un coup. On a appris qu'à Undervelier il y avait une inondation dans le village, que l'eau avait envahi les maisons. Tout le chanvre y est dans la boue et le sable surtout du côté du Pichoux : il y a un moulin que l'eau a presque entièrement démolí, la scie, la ribe, un carnage terrible ! Tout le monde de Courfaivre courait sur le pont pour voir venir des grands bois sans discontinuer, car on croyait que l'eau avait emporté un village.

Le 14 août, le général qui est cantonné au quartier général à Delémont, a été chez nous pour me demander des pigeons : je lui en ai promis quand j'en aurais des grands.

Le même jour on a entendu tirer le canon du côté du Rhin : les détonations ont été entendues jusqu'au 17.

La municipalité a aussi reçu une charge de décrets. Il y en a par exemple un qui permet

— O Vierge, notre secours, pitié !... O Immaculée, un miracle !... Salut des infirmes, guérissez ceux qui vous implorent... Ave Maria !... Miséricorde !...

C'était un délire. Tous voulaient la guérison de l'actrice.

Par un prodige de volonté, Yvan avait réussi à se mettre à genoux, puis il s'était incliné si bas qu'il paraissait baisser la tête. Il pleurait. Il suppliait. Il joignait ses pauvres mains tremblantes. La foi soulève des montagnes. Est-ce que la foi admirable, de toute cette multitude en prière, n'allait pas obtenir la conversion et la guérison de sa mère ?

Les minutes s'écoulaient.

Le religieux, directeur du pèlerinage, s'écriait d'une voix forte :

— Prions mes frères, prions, encore, clamons : O Vierge sainte, vous ne repousserez pas nos humbles et ardentes supplications.

Et la foule répétait :